Commune de Payrignac

Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2015

Présents : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL – Fabienne MALEVILLE Jérôme – CAUMONT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – PHILPOTT Jane – ROUTHIEAU

Patrick.

Absents: JOACHIM Joëlle – PEULET Patrice.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUMONT.

Projet d'attribution de bourses communales

Présentation par Madame Sylvette Bélonie, Présidente du CCAS du Vigan, du contrat municipal étudiant mis en place dans sa commune depuis avril 2008, projet qui permet par l'attribution de bourses communales, de favoriser l'égalité des chances. Le montant peut s'élever jusqu'à 2.400 € par année scolaire, le barème étant établi par rapport aux quotients familiaux, du lieu d'étude (hors département ou pas). Le bénéficiaire doit également être titulaire d'une bourse d'état, être résident depuis plus d'un an dans la commune, être inscrit sur les listes électorales et avoir moins de 25 ans. En échange de cette bourse, il « rendra » des heures à la commune ou à des associations de la commune en raison du taux : 1 heure pour 60 €, ces heures seront répartis sur l'ensemble de l'année scolaire.

Journées Citoyennes

Présentation par Monsieur Maurice Cartal, Vice-Président pour le Lot de l'Ordre National du Mérite, du projet qui aura lieu les 4 et 5 octobre prochain à Rocamadour puis au Vigan de Journées Citoyennes. La fanfare du 27^{ème} Bataillon des Chasseurs Alpins sera là en partenariat avec l'Union Musicale Gourdonnaise, les élèves de Payrignac seront conviés à la conférence du lundi 5 après-midi au Vigan.

Attribution des subventions 2015

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 6 avril dernier, il a été voté une ligne budgétaire globale pour l'attribution de subventions et qu'il y a lieu aujourd'hui de définir exactement quel montant sera attribué à quelle association ou organisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré décide l'attribution :

Comité des Fêtes de Payrignac : 3.000 euros

Comité des Fêtes des Vitarelles : 300 euros + 500 euros de subvention exceptionnelle

Pompiers de Gourdon : 110 euros Club des Gais Lurons : 230 euros

Société de Chasse de Payrignac : 150 euros

FNACA Payrignac : 220 euros APE Payrignac : 460 euros FNACA Gourdon : 80 euros Mutuelle Coups Durs : 80 euros Chambre des Métiers : 240 euros Association des Elus du Lot : 230 euros

Union Sportive Payrignacoise: 620 euros + 980 euros de subvention exceptionnelle

AAPPMA de Gourdon: 300 euros

Handisport: 100 euros

Groupe Vocal du Gourdonnais : 150 euros Association Renaissance : 150 euros Les Restos du Cœur : 100 euros Les Paralysés de France : 100 euros

Tennis Club de Payrignac : 300 euros + 300 euros de subvention exceptionnelle

Ecole de Musique de Gourdon: 920 euros

Prévention Routière : 50 euros Coopérative Scolaire : 615 euros Gym'Marche Payrignacoise : 150 euros

Angel's Country: 150 euros

Le Conseil Municipal après avoir lu le courrier émanant du collège de Salviac par lequel un financement pour un voyage scolaire à Oradour et au Futuroscope pour un élève résidant à Payrignac, à l'unanimité décide de ne pas attribuer de subvention.

Modification du PLU

Monsieur Jérôme MALEVILLE donne lecture du courrier adressé au Conseil émanant du bureau d'études et qui résume les observations des services de l'Etat. Il est demandé dans ce courrier de compléter les OAP par des précisions tels que les objectifs de densité, l'orientation des constructions, la création d'une opération d'aménagement d'ensemble. Il est également demander de prioriser les OAP en classant en 2AU les OAP du Périé et de Cournazac. Monsieur le Maire soumet au vote ces observations des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de valider ces observations et de classer en 2AU les secteurs du Périé et de Cournazac.

Etude des devis standard téléphonique en mairie

Monsieur le Maire rappelle les contraintes imposées par le système actuel de téléphonie de la mairie et son souhait de vouloir le moderniser, malheureusement les devis qu'il a fait faire ne sont pas arrivés, la question est donc reportée au prochain conseil.

Modification des statuts de la FDéL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons pour lesquelles, par délibération du 22 décembre 2014, le comité syndical de la Fédération Départementale d'énergies du Lot a été appelé à modifier les statuts du syndicat de façon à y intégrer une compétence optionnelle supplémentaire, codifiée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T. et relative à la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il indique que, compte-tenu de la complexité des opérations liées à ces infrastructures, du montant des investissements nécessaires à une bonne couverture territoriale des bornes de charge mais aussi du fait que cette activité est liée à celle de la distribution publique d'électricité, la FDéL, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour le Lot, est la structure intercommunale la plus pertinente pour un exercice cohérent de cette compétence.

Il rappelle au Conseil Municipal que cette compétence avait été préalablement présentée aux maires et délégués à l'occasion des réunions sectorielles d'information organisées par la FDéL et ERDF au cours du 4ème trimestre 2014.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de statuts adopté par le comité syndical de la FDéL le 22 décembre 2014, qui apporte, par rapport aux statuts actuels, le nouvel article 2.5 suivant :

« 2.5 Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes publiques membres, sur leur demande expresse, la compétence mentionnée à l'article L.2224-37 du C.G.C.T., pour la mise en place et l'organisation d'un service destiné à créer, entretenir et exploiter des infrastructures de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »

Après cette lecture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions du C.G.C.T., la création et la modification des statuts d'un syndicat doivent être approuvées par des délibérations concordantes des collectivités adhérentes et propose d'adopter les dispositions qu'il vient de détailler. Il précise que cette adoption est indépendante de la volonté ultérieure de la commune de transférer ou non à la FDéL sa propre compétence relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, qui devra le cas échéant faire l'objet d'une seconde délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le projet de modification des statuts de la FDéL proposé, intégrant les innovations citées précédemment.

Convention transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que les transports scolaires concernant les enfants de l'école primaire de Payrignac font l'objet d'un passage de convention de délégation de compétence avec le Conseil Général, conférant la qualité d'organisateur secondaire à la commune. Il y a lieu en cette fin d'année scolaire de renouveler cette convention pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve la signature de la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires pour l'année 2015-2016.

Projet MAM

Monsieur Jérôme MALEVILLE présente au Conseil le projet « MAM'an Bonheur », regroupement de trois assistantes maternelles qui au lieu d'exercer seules à leur domicile, se réuniraient pour accueillir 12 jeunes enfants entre 0 et 6 ans dans le logement n°2 de l'école. Après étude du bassin de population, il apparaît un besoin de nouvelles places pour accueillir ces jeunes enfants et un besoin aussi en horaires aménagés du fait des professions de certains parents. Cette association pourrait répondre à ces attentes, l'emplacement central de Payrignac géographiquement est également un atout majeur pour le développement de ce projet, sans parler des enfants susceptibles d'être accueillis en école primaire à Payrignac.

Monsieur Jérôme MALEVILLE présente aussi la première ébauche de travail faite afin d'appréhender les travaux de mise aux normes du logement en ERP et évoque la possibilité d'un loyer allégé dans un premier temps afin de laisser à l'association le temps de se développer, sachant que l'association souhaiterait ouvrir à la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote ce projet de MAM.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le projet d'implantation de « MAM'an Bonheur » dans le logement de l'école, charge Monsieur MALEVILLE de l'étude faisabilité de transformation du logement en ERP, avec présentation de devis si travaux il y a, au prochain conseil, et décide de fixer le montant du loyer mensuel toutes charges comprises (assainissement, eau, électricité, chauffage ...) à 300 euros pour la première année.

Création d'un site internet

Monsieur Patrick Routhieau présente au Conseil le site internet en préparation après le stage suivi par Fabienne Charbonnel et lui-même à la communauté des communes. L'ossature est prête, il va maintenant falloir si le Conseil est d'accord, lancer ce site en l'alimentant régulièrement en informations nouvelles. Il faut également signer une convention avec un hébergeur et Monsieur Routhieau propose Jimdo qui pour un montant de 5 euros par mois permet un accès facile et convivial.

Monsieur le Maire soumet ce projet au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le projet de site internet tel que présenté ce soir et valide le passage de la convention d'hébergement avec Jimdo pour un montant mensuel de 5 euros.

Adhésion au SDAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune n'est pas compétente pour mener à bien le projet de tourne-à-gauche de Cougnac. Il est donc inutile d'adhérer au SDAIL pour cette opération.

Création d'une commission Accompagnement des Personnes Agées

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande conjointe de Madame Schott et de Monsieur Prêcheur qui visitent déjà des personnes âgées isolées sur la commune et qui aimeraient avoir un état plus précis des besoins ainsi qu'un soutien de la part de la mairie. Monsieur le Maire propose de créer une commission qui pourrait travailler en collaboration avec le CCAS également afin de répondre à cette demande.

Monsieur Alban Capy se propose pour animer cette commission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le projet de création de commission et approuve la candidature de Monsieur Capy.

Fête des Associations

Madame Fabienne Charbonnel présente au Conseil l'avancée de son travail pour la mise en place de cette fête le 20 juin prochain. La route départementale 47 sera fermée toute la journée à la circulation, une déviation sera mise en place, afin de permettre la parade des ORNI, dossier validé par le STR. Un animateur professionnel sera présent dès 14h pour faire vivre cette fête et présenter le travail de chaque association ; le cachet de cet animateur est assumé par un sponsor, le cabinet Constant. D'autres sponsors ont déjà répondu présents : le Crédit Agricole se charge de l'impression des affiches, fourni la rubalise et fait un don de 150 euros, le cabinet Ferrand assure la parade des ORNI pour le compte de la commune et fait un don de 150 euros, Madame Charbonnel est dans l'attente d'autres réponses. Le menu du repas du soir est bouclé à 17 euros par personne, Madame Charbonnel demande à ce que la mairie offre l'apéritif avant ce repas afin de remercier les bénévoles de chaque association pour leur implication. Les musiciens sont prévus pour la soirée dansante d'après repas.

Monsieur le Maire lève la séance à 0h30.